

## **1 – Objet et domaine d'application**

Ce protocole précise la conduite à tenir en cas de décès d'un patient infecté par le coronavirus Covid 19

## **2 – Document de référence**

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a publié le 18 février 2020 un avis relatif à la prise en charge du corps d'un patient infecté par le virus SARS-CoV-2 sur la base des éléments suivants :

- La survie de la plupart des agents infectieux est très allongée dans les produits biologiques et il faut considérer par principe que le risque de contamination est le même chez un patient décédé que chez le malade vivant. Les risques les plus importants sont les risques d'exposition au sang (piqûre ou coupure) et aux liquides organiques ainsi que les risques d'aérosolisation
- Tout corps de défunt est potentiellement contaminant et les précautions standard doivent être appliquées lors de la manipulation de tout corps
- Le virus est retrouvé dans les voies aériennes supérieures et potentiellement dans les voies aériennes profondes et le système digestif
- L'excrétion du SARS-CoV-2 peut être retrouvée dans les liquides biologiques dont les selles, même s'il n'est pas certain que le virus excrété par ces voies soit encore infectant
- La manipulation des draps peut entraîner l'aérosolisation des germes qui se sont déposés sur les surfaces

## **3 – Services et personnels concernés**

Professionnels de santé des unités de soins et services médico-sociaux du centre hospitalier de Montfavet




## **4 – Date d'effet**

Applicable à compter de la date de validation

## 5 – Actions – dispositions à suivre par le personnel soignant

- **Respect des précautions standard et complémentaires de type air et contact**, même après le décès du patient
- Un brancard et un drap à usage unique doivent être apportés dans la chambre
- **La toilette mortuaire** doit être réalisée dans la chambre dans laquelle le patient a été pris en charge, à l'aide de **gants à usage unique à éliminer dans la filière DASRI**
- Le corps doit être enveloppé dans une housse mortuaire étanche hermétiquement close
- L'extérieur de la housse mortuaire doit être nettoyé et désinfecté avec une chiffonnette à usage unique imprégnée d'un produit détergent/désinfectant ; la chiffonnette est à éliminer dans la filière DASRI
- Le corps dans sa housse doit être déposé sur le brancard et recouvert du drap à usage unique dans l'attente de la prise en charge par le personnel funéraire
- **Respect d'un délai de latence de 6 heures avant intervention**
- Le personnel devant procéder au bionettoyage de la chambre applique les mesures de précaution **AIR et CONTACT**
  - **Bionettoyage en 3 temps des sols et surfaces de la chambre avec une désinfection à l'eau de Javel diluée au 1/5<sup>e</sup> (4 litres d'eau avec 1 litre d'eau de Javel prêt à l'emploi à 2.6%)**

**Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de l'avis du HCSP, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.**

	Nom – Prénom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	NOEL Renée	Cadre hygiéniste	Mars 2020	
Approbation	Dr ESQUER Philippe	Coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins	Mars 2020	 
	SCHULLER Isabelle	Coordonnateur général des soins, directrice de la qualité et des risques associés aux soins		
Vérification qualité	GRANGE Fabienne	Ingénieur Qualité	Mars 2020	